



**Commentaires sur la demande de prorogation de date butoir de déminage déposée par le Niger**

**15<sup>e</sup> Assemblée des Etats parties  
à la Convention d'interdiction des mines antipersonnel  
Santiago, Chili, 28 novembre 2016**

Merci Mme la Présidente.

Nous remercions le Niger pour sa présentation et nous notons que la demande a été soumise à temps, conformément au processus convenu par les États parties.

La contamination au Niger a été découverte en 2011. Depuis lors, le Niger a procédé à des activités d'enquête et de dépollution, conformément à la demande de prorogation accordée lors de la 13<sup>e</sup> Assemblée des Etats parties. Le Niger a régulièrement fait part des progrès réalisés, et a couvert le coût de son programme d'action antimines -- tout en notant à plusieurs reprises que le manque de ressources constituait un défi majeur. Par exemple, alors que 60 démineurs étaient disponibles en 2015, ils n'étaient pas tous en mesure de travailler en raison d'un manque d'équipement adéquat.

Nous avons écouté la présentation d'aujourd'hui avec attention, et nous avons bien pris note de la demande de soutien international. En effet le processus de prorogation de date butoir constitue une excellente occasion de demander un appui technique ou financier. Toutefois, madame la Présidente, nous savons que deux offres de soutien non négligeables ont été faites au Niger au cours des dernières années : une provenait de Danish Demining Group, et l'autre de Norwegian People's Aid. Ces deux offres sont demeurées sans réponse, malgré des tentatives de communication répétées de la part de ces organisations expertes en déminage.

Nous prenons note de l'offre de soutien financier qui vient d'être annoncée en plénière par la France. Cette offre pourrait contribuer à accélérer les enquêtes et la dépollution, ce qui permettrait de terminer le travail avant 2020. Le territoire contaminé au Niger est de taille très limitée. Avec le soutien nécessaire, le Niger serait en mesure de terminer le travail plus tôt.

En lisant le texte de demande, nous avons aussi noté qu'il y manquait un élément essentiel: un plan de travail avec des jalons annuels ou mensuels. Nous en avons déjà fait la remarque lors de la réunion intersessionnelle. Le Comité a présenté aujourd'hui une analyse qui exhorte le Niger à publier un tel plan de travail d'ici au 30 avril 2017. Nous soutenons ardemment cet appel.

Merci.